

TRAITÉ DE DROIT PÉNAL ET DE CRIMINOLOGIE

par

Pierre BOUZAT

Président de l'Association
Internationale de droit pénal

et

Jean PINATEL

Inspecteur général de l'Administration
Président de la Commission Scientifique
et Secrétaire général honoraire
de la Société
Internationale de criminologie

Tome II

**Procédure Pénale. Régime des mineurs.
Domaine des lois pénales dans le temps
et dans l'espace**

par

Pierre BOUZAT

Deuxième Edition

PARIS
LIBRAIRIE DALLOZ
11, rue Soufflot, Paris V^e
1970

~~US 53~~

TRAITÉ DE DROIT PÉNAL ET DE CRIMINOLOGIE

par

Pierre BOUZAT

et

Jean PINATEL

Président de l'Association
Internationale de droit pénal

Inspecteur général de l'Administration
Président de la Commission Scientifique
et Secrétaire général honoraire
de la Société
Internationale de criminologie

DR 1540/T2

DR 924/T2

Tome II

**Procédure Pénale. Régime des mineurs.
Domaine des lois pénales dans le temps
et dans l'espace**

par

Pierre BOUZAT

2794/T2

Deuxième Edition

PARIS
LIBRAIRIE DALLOZ

11, rue Soufflot, Paris V^e

1970

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

DEUXIÈME PARTIE PROCÉDURE PÉNALE

935. Définition	889
936. Rôle important de la procédure pénale.....	889
937. Les trois buts de la procédure pénale.....	889
938. Traits pratiques les plus importants de la procédure pénale française actuelle	891
939. Division	891

INTRODUCTION HISTORIQUE

940. Division	893
Section I. — <i>La procédure pénale sous l'ancien régime.</i>	
941. Les deux systèmes de procédure	893
§ 1. — La procédure accusatoire.	
942. Ses caractères	893
943. Son histoire	894
944. Sa valeur	894
§ 2. — La procédure inquisitoire.	
945. Ses caractères	895
946. Son histoire	896
947. Sa valeur	897
Section II. — <i>La procédure pénale depuis la Révolution jusqu'au Code de procédure pénale.</i>	
948. Le mouvement d'idées à la fin de l'ancien régime.....	897
§ 1. — L'œuvre de la Révolution.	
949. Le début de la Révolution	898
950. La fin de la Révolution	899
§ 2. — Le code d'instruction criminelle.	
951. Ses caractères	900
§ 3. — Les réformes postérieures au code d'instruction criminelle.	
952. Notions générales	900
<i>Traité de droit pénal. — Tome II.</i>	
	53

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

DEUXIÈME PARTIE PROCÉDURE PÉNALE

935. Définition	889
936. Rôle important de la procédure pénale.....	889
937. Les trois buts de la procédure pénale.....	889
938. Traits pratiques les plus importants de la procédure pénale française actuelle	891
939. Division	891

INTRODUCTION HISTORIQUE

940. Division	893
Section I. — <i>La procédure pénale sous l'ancien régime.</i>	
941. Les deux systèmes de procédure	893
§ 1. — <i>La procédure accusatoire.</i>	
942. Ses caractères	893
943. Son histoire	894
944. Sa valeur	894
§ 2. — <i>La procédure inquisitoire.</i>	
945. Ses caractères	895
946. Son histoire	896
947. Sa valeur	897
Section II. — <i>La procédure pénale depuis la Révolution jusqu'au Code de procédure pénale.</i>	
948. Le mouvement d'idées à la fin de l'ancien régime.....	897
§ 1. — <i>L'œuvre de la Révolution.</i>	
949. Le début de la Révolution	898
950. La fin de la Révolution	899
§ 2. — <i>Le code d'instruction criminelle.</i>	
951. Ses caractères	900
§ 3. — <i>Les réformes postérieures au code d'instruction criminelle.</i>	
952. Notions générales	900
<i>Traité de droit pénal. — Tome II.</i>	
	53

953. Le mouvement libéral	901
954. La réaction contre ce mouvement libéral	902
Section III. — Les divers projets de révision du Code d'instruction criminelle.	
955. I. Les projets antérieurs à la dernière guerre.....	903
956. II. Le projet Donnedieu de Vabres	903
Section IV. — Le Code de procédure pénale.	
§ 1. — Sa rédaction et sa promulgation.	
957. I. La commission d'études pénales législatives.....	904
958. II. Rédaction et promulgation du Titre préliminaire et du Livre I du nouveau Code	904
959. III. Rédaction et promulgation des autres Livres	904
§ 2. — Le contenu du Code.	
960. Les cinq parties du Code	904
§ 3. — Les caractères du Code de procédure pénale.	
961. Aperçu général et appréciation critique.....	907
§ 4. — Les principales modifications apportées au Code de procédure pénale.	
962. Aperçu général	908

LIVRE I

LES ACTIONS QUI NAISSENT DE L'INFRACTION

CHAPITRE I

Notions générales

963. Les deux actions qui naissent de l'infraction.....	911
964. La séparation de l'action publique et de l'action civile.....	912
965. Liens entre l'action publique et l'action civile	912
966. Division	913

CHAPITRE II

L'objet de l'action publique et l'objet de l'action civile

967. Objet de l'action publique.....	914
968. Objet de l'action civile.....	914

CHAPITRE III

Les sujets actifs de l'action publique
et de l'action civile et l'exercice de ces deux actions

969. Ce qu'il faut entendre par l'« exercice d'une action ».....	916
--	-----

Section I. — Les sujets actifs de l'action publique
et l'exercice de l'action publique.

970. Aperçu général	916
§ 1. — Les droits du ministère public.	
971. La nature de ses droits. — Conséquences.....	917
972. Le système de l'opportunité des poursuites.....	917
973. Le classement sans suite	918
974. Comment le ministère public met en mouvement l'action publique	919
975. Formes de la citation directe et du réquisitoire à fin d'informer.....	919
976. Domaine d'application respectif de la citation directe ou du réquisitoire à fin d'informer.....	920
§ 2. — Les droits des juges.	
977. Le système inquisitoire et ses vestiges	921
978. Droits actuels des juges	921
§ 3. — Les droits des administrations publiques.	
979. Aperçu général	922
980. Règles particulières aux diverses administrations.....	922
981. Le droit de transaction	923
981 bis. La possibilité d'une condamnation aux frais.....	924
§ 4. — Les droits des deux assemblées parlementaires.	
982. Notions générales	924
§ 5. — Les droits de la victime.	
983. Aperçu général	925
984. Nécessité d'une constitution de partie civile	925
985. Les deux formes de la constitution de partie civile.....	926
986. Domaines d'application et effets respectifs des deux modes de constitution de partie civile	926
987. Les abus de constitution de partie civile.....	929
987 bis. Tendances à la restriction de l'admission des constitutions de partie civile	930
988. Absence d'influence de la constitution de partie civile sur l'exercice (au sens étroit) ultérieur de l'action publique	931
Section II. — Les sujets actifs de l'action civile et l'exercice de l'action civile.	
§ 1. — Les personnes qui peuvent intenter l'action civile et leurs droits.	
989. L'absence de droits du ministère public et des juges.....	931
990. Principe général	932
991. La victime et ses droits	932
992. Les créanciers et leurs droits.....	932
993. Les cessionnaires et leurs droits.....	933
994. Les tiers subrogés et leurs droits.....	935
995. L'action du Fonds de garantie automobile	935
996. Les héritiers de la victime et leurs droits.....	935
997. Les personnes lésées par l'infraction sans en être directement victimes et leurs droits.....	937
§ 2. — Conditions requises pour exercer l'action civile.	
998. Conditions de capacité du sujet actif.....	938
999. Cas de l'action civile exercée par un étranger.....	939
1000. Conditions tenant au préjudice servant de fondement à l'action civile	939
1001. Condition tenant à la qualité d'assuré social.....	944

**Les sujets passifs de l'action publique
et de l'action civile**

1002. Les sujets passifs de l'action publique.....	945
1003. Les sujets passifs de l'action civile.....	945
1004. La notion de tiers civilement responsable.....	946
1005. L'action civile dirigée contre l'Administration.....	949

CHAPITRE V

**Les actions intermédiaires
entre l'action publique et l'action civile**

1006. Aperçu général	952
1007. Actions qui tendent à l'application d'amendes fiscales.....	952
1008. Action accordée aux électeurs en cas de fraude électorale.....	952
1009. Actions ouvertes à certaines personnes morales.....	953
1010. I. Syndicats professionnels	954
1011. II. Associations et syndicats de fonctionnaires.....	958
1012. III. Associations professionnelles.....	958
1013. IV. Association à but désintéressé	959
1014. Les personnes morales publiques et les personnes morales semi-publiques.....	962
1014 bis. Conclusion.....	965

CHAPITRE VI

**Juridictions qualifiées pour connaître de l'action publique
et de l'action civile**

1015. Juridictions qualifiées pour connaître de l'action publique.....	966
1016. Juridictions qualifiées pour connaître de l'action civile.....	966
Section I. — <i>Conditions auxquelles est subordonné le droit d'option de la partie civile quant à son action civile.</i>	
1017. Division	967
§ 1. — Conditions d'ouverture de la voie pénale.	
1018. I. L'action civile doit avoir sa base dans une infraction.....	967
1019. II. La juridiction répressive doit reconnaître l'existence d'une infraction	970
1020. III. L'action publique doit pouvoir être soumise en même temps que l'action civile à la juridiction répressive	971
1021. IV. La loi ne doit pas avoir refusé compétence à la juridiction répressive pour connaître de l'action civile	972
1021 bis. V.	973
1022. VI. L'action civile doit être exercée par la victime de l'infraction ou ses héritiers	973
1023. VII. L'infraction ne doit pas constituer un accident du travail imputable au patron ou à l'un de ses préposés.....	973
§ 2. — Conditions d'ouverture de la voie civile.	
1024. Règles générales	974

1025. Le principe	974
1026. Conditions auxquelles la jurisprudence subordonne l'application de la règle	975

Section III. — *Des formes de l'option en faveur de la voie pénale.*

1027. Formes de l'option, lorsque la personne lésée agit la première...	977
1028. Formes de l'option, lorsque la victime est partie jointe.....	978

CHAPITRE VII

**Les obstacles à l'exercice ou au jugement
de l'action publique et de l'action civile**

Section I. — *Obstacles à l'exercice ou au jugement de l'action publique.*

1029.	980
------------	-----

Sous-Section I. — *Démence du prévenu.*

1030. Règles générales	980
------------------------------	-----

Sous-Section II. — *Absence de plainte, dénonciation ou requête de la victime.*

1031. Règles générales	980
1032. Les différents cas légaux	981
1033. L'élargissement de la loi par la pratique.....	984
1034. Effets du désistement de la victime.....	984

Sous-Section III. — *Nécessité d'une autorisation préalable.*

1035. La garantie administrative	985
1036. L'inviolabilité parlementaire	986

Sous-Section IV. — *Nécessité d'un avis.*

1037. Règles générales	987
------------------------------	-----

Sous-Section V. — *Nécessité d'un avertissement ou d'une mise en demeure.*

1038. Règles générales	988
------------------------------	-----

Sous-Section VI. — *Les immunités*

1038 bis	988
----------------	-----

Sous-Section VII. — *Les questions préjudicielles*

1039. Aperçu général	989
§ 1. — Les questions préjudicielles à l'action.	
1040. I. Question de filiation en matière de suppression d'état.....	990
1041. II. Question de validité du mariage en matière d'enlèvement de mineure de dix-huit ans	991
1042. III. Question de faillite en matière de banqueroute.....	992
§ 2. — Les questions préjudicielles au jugement.	
1043. Historique	993
1044. Les diverses variétés de questions préjudicielles au jugement...	993

1045.	I. Questions préjudicielles d'ordre civil.....	993
1046.	II. Questions préjudicielles d'ordre administratif.....	997
1047.	III. Questions préjudicielles d'ordre pénal.....	1000
1048.	Les modalités d'application des questions préjudicielles au jugement.....	1000
Section II. — <i>Obstacles à l'exercice ou au jugement de l'action civile.</i>		
1049.	Aperçu général.....	1001
1050.	La règle : « Le criminel tient le civil en état ».....	1001
1051.	Ses motifs.....	1001
1052.	Sa portée.....	1002
1053.	Ses conditions d'application.....	1003

CHAPITRE VIII

L'extinction de l'action publique et de l'action civileSection I. — *Les modes d'extinction de l'action publique.*

1054.	Les différents modes.....	1006
Sous-Section I. — <i>Les modes généraux d'extinction de l'action publique.</i>		
§ 1. — La chose jugée.		
1055.	Aperçu général et renvoi.....	1006
§ 2. — Le décès du coupable.		
1056.	Règle générale.....	1007
§ 3. — L'amnistie.		
1057.	Règle générale.....	1007
§ 4. — L'abrogation de la loi pénale.		
1058.	Règle générale.....	1007
§ 5. — La prescription.		
1059.	Son principe.....	1008
1060.	Son fondement.....	1008
1061.	I. Ses conditions d'application.....	1009
1062.	A. Infractions auxquelles elle s'applique.....	1009
1063.	B. Les différents délais de la prescription.....	1009
1064.	C. Point de départ de la prescription.....	1010
1065.	D. Causes d'interruption de la prescription.....	1011
1066.	E. Causes de suspension de la prescription.....	1017
1067.	II. Effets de la prescription.....	1018

Sous-Section II. — *Les modes spéciaux d'extinction de l'action publique.*

1068.	La transaction.....	1019
1069.	Les autres modes spéciaux.....	1019

Section II. — *Modes d'extinction de l'action civile.*Sous-Section I. — *Cas où l'action civile s'éteint la première et laisse survivre l'action publique.*

1070.	Notions générales.....	1020
-------	------------------------	------

Sous-Section II. — *Cas où l'action publique s'éteint la première.*

§ 1. — Extinction par la prescription.

1071.	Principe de la solidarité des prescriptions de l'action publique et de l'action civile.....	1021
1072.	Fondements de cette solidarité.....	1022
1073.	Application du principe.....	1023
1074.	Limites à l'application du principe.....	1024
1075.	I. Interprétation restrictive de la notion d'action civile soumise à la prescription de l'action publique.....	1024
1076.	II. Application à l'action civile de quelques règles propres permettant de restreindre l'application de la prescription de l'action publique.....	1026

§ 2. — Extinction par d'autres causes.

1077.	Notions générales.....	1027
-------	------------------------	------

LIVRE II

L'ORGANISATION, LES FONCTIONS ET LA COMPÉTENCE DES ORGANES ET JURIDICTIONS RÉPRESSIFS

1078.	Division.....	1031
-------	---------------	------

TITRE I

LES ORGANES RÉPRESSIFS

1079.	Division.....	1032
-------	---------------	------

CHAPITRE I

La police judiciaire

1080.	Définition et rôle.....	1033
1081.	Comparaison entre la police judiciaire et la police administrative.....	1034

Section I. — *L'organisation et les attributions de la police judiciaire.*

1082.	Tableau d'en semble du personnel de la police judiciaire.....	1035
-------	---	------

§ 1. — Les anciens officiers de police judiciaire supérieurs (membres du parquet, juge d'instruction).

1083.	Réforme opérée par le Code de procédure pénale.....	1035
1084.	Pouvoirs de police judiciaire des membres du parquet.....	1036
1085.	Pouvoirs de police judiciaire du juge d'Instruction.....	1036

§ 2. — Les officiers de police judiciaire.

1086.	Énumération et habilitation.....	1037
1087.	Fonctions.....	1041

§ 3. — Les agents de la police judiciaire.

1088.	Dénomination.....	1042
1089.	Énumération et fonctions.....	1042

La preuve indirecte par les présomptions

1230. Distinction et définitions.....	1167
---------------------------------------	------

LIVRE IV

L'INSTRUCTION PRÉPARATOIRE

(Sens large)

1231. Aperçu général et division.....	1169
---------------------------------------	------

TITRE I

LA PHASE DE LA POLICE JUDICIAIRE

CHAPITRE I

Etude de certains actes ayant trait aux fonctions de la police judiciaire et ayant pour but de porter les infractions à la connaissance de la justice.

1232. Aperçu général.....	1170
1232 bis. Evolution du nombre des plaintes, dénonciations et procès-verbaux reçus au parquet par rapport au nombre des condamnations prononcées, des affaires mises à l'instruction et au chiffre de la population.....	1171

Section I. — *Les dénonciations et les plaintes.*

§ 1. — Les dénonciations.

1233. Définition.....	1171
1234. Personnes ayant le droit ou le devoir de dénoncer.....	1171
1235. Formes des dénonciations.....	1172

§ 2. — Les plaintes.

1236. Distinction de la plainte et de la dénonciation.....	1172
1237. Distinction de la plainte et de la constitution de partie civile.....	1172
1238. Autorités à qui les plaintes doivent être adressées.....	1173

Section II. — *Les procès-verbaux.*

1239.....	1173
-----------	------

§ 1. — La forme et le contenu des procès-verbaux.

1240. Règles générales.....	1173
-----------------------------	------

§ 2. — La force probante des procès-verbaux.

1241. Aperçu général.....	1174
1242. I. Procès-verbaux faisant foi jusqu'à inscription de faux.....	1175
1243. II. Procès-verbaux faisant foi jusqu'à preuve contraire.....	1175
1244. III. Procès-verbaux ne valant qu'à titre de simples renseignements.....	1176
1245. Règles générales pour les procès-verbaux faisant foi jusqu'à inscription de faux et les procès-verbaux faisant foi jusqu'à preuve contraire.....	1176

Les enquêtes préliminaires

1246. Définition.....	1178
1247. Aperçu historique.....	1178
1248. Caractères de l'enquête préliminaire.....	1179

Section I. — *Autorités chargées de la procédure d'enquête préliminaire.*

1249. Enumération.....	1180
------------------------	------

Section II. — *Mesures prises au cours de l'enquête préliminaire.*

1250. Règles générales.....	1180
-----------------------------	------

Section III. — *L'enquête préliminaire et le procès pénal.*

1251. Aperçu général.....	1186
---------------------------	------

TITRE II

LA PHASE DE L'INSTRUCTION PRÉPARATOIRE

(Sens étroit)

CHAPITRE I

Les principes directeurs

1252. Division.....	1187
1253. I. La séparation de la poursuite et de l'instruction.....	1187
1254. II. Le double rôle du juge d'instruction.....	1188
1255. III. Le caractère inquisitorial atténué du régime de l'instruction préparatoire.....	1188

CHAPITRE II

Le rôle du juge d'instruction

Section I. — *Le rôle primordial du juge d'instruction dans l'instruction préparatoire.*

1256. Notions générales.....	1193
------------------------------	------

Section II. — *La saisine du juge d'instruction.*

§ 1. — Comment le juge d'instruction est saisi.

1257. Règles générales.....	1193
-----------------------------	------

§ 2. — Etendue de la saisine du juge d'instruction.

1258. Règles générales.....	1195
-----------------------------	------

§ 3. — Remèdes aux abus de constitution de partie civile.

1259. Notions générales.....	1197
1260. I. Mesure préventive.....	1197

1261.	II. Mesure réparatrice.....	1198
1262.	III. Mesure d'ordre proprement pénal.....	1200
Section III. — <i>Garanties accordées à l'accusation, à la défense et à la partie civile vis-à-vis du juge d'instruction.</i>		
§ 1. — Les droits du ministère public.		
1263.	Règles générales.....	1200
§ 2. — Les droits de l'inculpé.		
1264.	L'évolution depuis le Code d'instruction criminelle.....	1201
1265.	I. Prohibition des inculpations tardives.....	1202
1266.	II. Formalités de la première comparution.....	1203
1267.	III. Droit à l'assistance d'un conseil.....	1205
1268.	Cas où l'application des garanties relatives à la première comparution et à l'assistance d'un conseil est exclue.....	1209
§ 3. — Les droits de la partie civile.		
1269.	Règles générales.....	1209
Section IV. — <i>L'enquête de personnalité.</i>		
1270.	Règles générales.....	1210
Section V. — <i>Les mandats du juge d'instruction.</i>		
1271.	Définition et variétés.....	1212
1272.	Règles générales communes aux différents mandats.....	1212
1273.	Règles spéciales aux divers mandats. I. Mandats destinés à assurer la comparution de l'inculpé : mandats de comparution et d'amener.....	1213
1274.	II. Mandats de mise en détention préventive : mandat de dépôt et mandat d'arrêt.....	1215
Section VI. — <i>La détention préventive.</i>		
1275.	Définition, fonction, gravité.....	1216
Sous-Section I. — <i>Durée de la détention préventive.</i>		
§ 1. — Historique.		
1276.	Les différentes lois jusqu'au Code de procédure pénale.....	1218
§ 2. — Régime actuel.		
1277.	Aperçu général.....	1219
1278.	I. La mise en liberté de droit.....	1220
1279.	II. La mise en liberté facultative par suite d'une décision prise d'office par la juridiction d'instruction.....	1220
1280.	III. La mise en liberté sur demande.....	1221
1281.	IV. Révocation de la liberté provisoire.....	1223
Sous-Section II. — <i>Comment est subie la détention préventive.</i>		
1282.	Règles générales.....	1224
1283.	La mise au secret.....	1225
Section VII. — <i>Les perquisitions et saisies.</i>		
1284.	Aperçu général. Historique des garanties instituées en la matière.....	1226
1285.	Garanties actuellement en vigueur.....	1227

Section VIII. — *Les commissions rogatoires.*

1286.	Définition et utilité.....	1230
§ 1. — Evolution de leur régime depuis le Code d'instruction criminelle.		
1287.	I. Le régime du Code d'instruction criminelle et son application.....	1231
1288.	II. Les réformes de la loi de 1933 et de leur durée éphémère.....	1231
1289.	III. Le Code de procédure pénale.....	1232
§ 2. — Leur régime actuel.		
1290.	Délivrance des commissions rogatoires.....	1232
1291.	Etendue des commissions rogatoires.....	1234
1292.	Formes des commissions rogatoires.....	1235
1293.	Exécution des commissions rogatoires.....	1235
1294.	Commissions rogatoires internationales.....	1236

Section IX. — *Règles spéciales aux infractions flagrantes.*

1295.	Aperçu général.....	1237
§ 1. — Les règles légales.		
1296.	Les pouvoirs exceptionnels du procureur de la République et des officiers de police judiciaire.....	1237
1297.	Les pouvoirs exceptionnels du juge d'instruction.....	1238
§ 2. — Domaine d'application de ces règles.		
1298.	La notion d'infraction flagrante.....	1239
1299.	Infractions auxquelles s'appliquent les règles.....	1240

Section X. — *Sanctions des irrégularités commises au cours de la procédure d'instruction.*

1300.	Aperçu général.....	1241
§ 1. — Sanctions disciplinaires.		
1301.	Règles générales.....	1241
§ 2. — Les sanctions pénales.		
1302.	Règles générales.....	1241
§ 3. — Sanctions pécuniaires.		
1303.	Règles générales.....	1242
§ 4. — Les nullités.		
1304.	Aperçu général de leur réglementation.....	1242
1305.	I. Causes de nullité.....	1243
1306.	II. Personnes pouvant demander la nullité.....	1245
1307.	III. Caractère d'ordre public ou d'intérêt privé des nullités.....	1245
1308.	IV. Etendue de la nullité prononcée.....	1246
1309.	V. Mise en œuvre et réparation des nullités.....	1247

Section XI. — *Clôture de l'instruction.*

§ 1. — Ordonnance de soit-communié.		
1310.	Règles générales.....	1251
§ 2. — Réquisitoire définitif du procureur de la République.		
1311.	Règles générales.....	1252

CHAPITRE VII

La preuve indirecte par les présomptions

1230. Distinction et définitions..... 1167

LIVRE IV

L'INSTRUCTION PRÉPARATOIRE
(Sens large)

1231. Aperçu général et division..... 1169

TITRE I

LA PHASE DE LA POLICE JUDICIAIRE

CHAPITRE I

Etude de certains actes ayant trait aux fonctions de la police judiciaire et ayant pour but de porter les infractions à la connaissance de la justice.

1232. Aperçu général..... 1170
1232 bis. Evolution du nombre des plaintes, dénonciations et procès-verbaux reçus au parquet par rapport au nombre des condamnations prononcées, des affaires mises à l'instruction et au chiffre de la population..... 1171Section I. — *Les dénonciations et les plaintes.*

§ 1. — Les dénonciations.

1233. Définition..... 1171
1234. Personnes ayant le droit ou le devoir de dénoncer..... 1171
1235. Formes des dénonciations..... 1172

§ 2. — Les plaintes.

1236. Distinction de la plainte et de la dénonciation..... 1172
1237. Distinction de la plainte et de la constitution de partie civile.... 1172
1238. Autorités à qui les plaintes doivent être adressées..... 1173Section II. — *Les procès-verbaux.*

1239..... 1173

§ 1. — La forme et le contenu des procès-verbaux.

1240. Règles générales..... 1173

§ 2. — La force probante des procès-verbaux.

1241. Aperçu général..... 1174
1242. I. Procès-verbaux faisant foi jusqu'à inscription de faux..... 1175
1243. II. Procès-verbaux faisant foi jusqu'à preuve contraire..... 1175
1244. III. Procès-verbaux ne valant qu'à titre de simples renseignements..... 1176
1245. Règles générales pour les procès-verbaux faisant foi jusqu'à inscription de faux et les procès-verbaux faisant foi jusqu'à preuve contraire..... 1176

CHAPITRE II

Les enquêtes préliminaires

1246. Définition..... 1178
1247. Aperçu historique..... 1178
1248. Caractères de l'enquête préliminaire..... 1179Section I. — *Autorités chargées de la procédure d'enquête préliminaire.*

1249. Énumération..... 1180

Section II. — *Mesures prises au cours de l'enquête préliminaire.*

1250. Règles générales..... 1180

Section III. — *L'enquête préliminaire et le procès pénal.*

1251. Aperçu général..... 1186

TITRE II

LA PHASE DE L'INSTRUCTION PRÉPARATOIRE
(Sens étroit)

CHAPITRE I

Les principes directeurs

1252. Division..... 1187
1253. I. La séparation de la poursuite et de l'instruction..... 1187
1254. II. Le double rôle du juge d'instruction..... 1188
1255. III. Le caractère inquisitorial atténué du régime de l'instruction préparatoire..... 1188

CHAPITRE II

Le rôle du juge d'instruction

Section I. — *Le rôle primordial du juge d'instruction dans l'instruction préparatoire.*

1256. Notions générales..... 1193

Section II. — *La saisine du juge d'instruction.*

§ 1. — Comment le juge d'instruction est saisi.

1257. Règles générales..... 1193

§ 2. — Étendue de la saisine du juge d'instruction.

1258. Règles générales..... 1195

§ 3. — Remèdes aux abus de constitution de partie civile.

1259. Notions générales..... 1197
1260. I. Mesure préventive..... 1197

1261.	II. Mesure réparatrice.....	1198
1262.	III. Mesure d'ordre proprement pénal	1200
Section III. — <i>Garanties accordées à l'accusation, à la défense et à la partie civile vis-à-vis du juge d'instruction.</i>		
§ 1. — Les droits du ministère public.		
1263.	Règles générales	1200
§ 2. — Les droits de l'inculpé.		
1264.	L'évolution depuis le Code d'instruction criminelle.....	1201
1265.	I. Prohibition des inculpations tardives.....	1202
1266.	II. Formalités de la première comparution	1203
1267.	III. Droit à l'assistance d'un conseil	1205
1268.	Cas où l'application des garanties relatives à la première comparution et à l'assistance d'un conseil est exclue.....	1209
§ 3. — Les droits de la partie civile.		
1269.	Règles générales	1209
Section IV. — <i>L'enquête de personnalité.</i>		
1270.	Règles générales	1210
Section V. — <i>Les mandats du juge d'instruction.</i>		
1271.	Définition et variétés	1212
1272.	Règles générales communes aux différents mandats	1212
1273.	Règles spéciales aux divers mandats. I. Mandats destinés à assurer la comparution de l'inculpé : mandats de comparution et d'amener	1213
1274.	II. Mandats de mise en détention préventive : mandat de dépôt et mandat d'arrêt	1215
Section VI. — <i>La détention préventive.</i>		
1275.	Définition, fonction, gravité	1216
Sous-Section I. — <i>Durée de la détention préventive.</i>		
§ 1. — Historique.		
1276.	Les différentes lois jusqu'au Code de procédure pénale.....	1218
§ 2. — Régime actuel.		
1277.	Aperçu général	1219
1278.	I. La mise en liberté de droit	1220
1279.	II. La mise en liberté facultative par suite d'une décision prise d'office par la juridiction d'instruction.....	1220
1280.	III. La mise en liberté sur demande	1221
1281.	IV. Révocation de la liberté provisoire	1223
Sous-Section II. — <i>Comment est subie la détention préventive.</i>		
1282.	Règles générales	1224
1283.	La mise au secret	1225
Section VII. — <i>Les perquisitions et saisies.</i>		
1284.	Aperçu général. Historique des garanties instituées en la matière.	1226
1285.	Garanties actuellement en vigueur.....	1227

Section VIII. — *Les commissions rogatoires.*

1286.	Définition et utilité	1230
§ 1. — Evolution de leur régime depuis le Code d'instruction criminelle.		
1287.	I. Le régime du Code d'instruction criminelle et son application	1231
1288.	II. Les réformes de la loi de 1933 et de leur durée éphémère.....	1231
1289.	III. Le Code de procédure pénale	1232
§ 2. — Leur régime actuel.		
1290.	Délivrance des commissions rogatoires	1232
1291.	Etendue des commissions rogatoires	1234
1292.	Formes des commissions rogatoires	1235
1293.	Exécution des commissions rogatoires.....	1235
1294.	Commissions rogatoires internationales	1236
Section IX. — <i>Règles spéciales aux infractions flagrantes.</i>		
1295.	Aperçu général	1237
§ 1. — Les règles légales.		
1296.	Les pouvoirs exceptionnels du procureur de la République et des officiers de police judiciaire	1237
1297.	Les pouvoirs exceptionnels du juge d'instruction.....	1238
§ 2. — Domaine d'application de ces règles.		
1298.	La notion d'infraction flagrante	1239
1299.	Infractions auxquelles s'appliquent les règles	1240
Section X. — <i>Sanctions des irrégularités commises au cours de la procédure d'instruction.</i>		
1300.	Aperçu général	1241
§ 1. — Sanctions disciplinaires.		
1301.	Règles générales	1241
§ 2. — Les sanctions pénales.		
1302.	Règles générales	1241
§ 3. — Sanctions pécuniaires.		
1303.	Règles générales	1242
§ 4. — Les nullités.		
1304.	Aperçu général de leur réglementation	1242
1305.	I. Causes de nullité	1243
1306.	II. Personnes pouvant demander la nullité	1245
1307.	III. Caractère d'ordre public ou d'intérêt privé des nullités.....	1245
1308.	IV. Etendue de la nullité prononcée	1246
1309.	V. Mise en œuvre et réparation des nullités.....	1247
Section XI. — <i>Clôture de l'instruction.</i>		
§ 1. — Ordonnance de soit-communié.		
1310.	Règles générales	1251
§ 2. — Réquisitoire définitif du procureur de la République.		
1311.	Règles générales	1252

§ 3. — Ordonnance de clôture.	
1312. Règles générales	1253
1313. L'ordonnance de non-lieu	1253
1314. La réouverture de l'instruction pour charges nouvelles	1254
1315. Les ordonnances de renvoi	1256

CHAPITRE III

Le rôle de la chambre d'accusation

1316. Contenu de ce chapitre	1258
------------------------------------	------

Section I. — *L'évolution de la procédure devant la chambre d'accusation.*

1317. Aperçu général	1258
----------------------------	------

Section II. — *Les mises en accusation.*

1318. Aperçu général	1262
1319. Les décisions prises par la cour	1262

Section III. — *Appel des ordonnances du juge d'instruction.*

1320. Aperçu général	1263
----------------------------	------

§ 1. — *Evolution du régime de cet appel.*

1321. Le Code d'instruction criminelle et les différents textes qui l'ont suivi	1263
---	------

§ 2. — *Le régime actuel.*

1322. Personnes qui peuvent former appel	1264
1323. Ordonnances qui peuvent être attaquées	1264
1324. Délai d'appel	1268
1325. Notification des ordonnances	1268
1326. Forme de l'appel	1269
1327. Effets de l'appel	1269

Section IV. — *Evocation.*

1328. Règles générales	1272
------------------------------	------

Section V. — *Discipline de la police judiciaire.*

1329. Règles générales	1273
------------------------------	------

Section VI. — *Pouvoirs propres du président de la chambre d'accusation.*

1330.	1274
------------	------

CHAPITRE IV

Règles spéciales de poursuite et d'instruction de la Cour de Sûreté de l'Etat

1330 bis. Règles spéciales de poursuite	1276
1330 ter. Règles spéciales d'instruction	1276

1330 quater. Règles spéciales aux crimes et aux délits flagrants contre la sûreté de l'Etat en cas d'urgence	1281
--	------

LIVRE V

L'INSTRUCTION DÉFINITIVE ET LE JUGEMENT

1331. Division	1283
----------------------	------

CHAPITRE I

Les caractères généraux de l'instruction définitive

1332. Aperçu général	1284
----------------------------	------

Section I. — *Caractère de publicité.*

1333. Règles générales	1284
1334. Publicité de l'audience	1285
1335. Liberté du compte rendu des débats et des décisions judiciaires par la voie de la presse	1286

Section II. — *Caractère d'oralité.*

1336. Principe général et conséquences	1287
1337. Limites au principe	1287

Section III. — *Caractère de contradiction.*

1338. Principe général et conséquences	1288
1339. Exceptions au principe	1289

CHAPITRE II

La procédure en matière de police

Section I. — *Existence de divers systèmes de procédure.*

1340. Aperçu général	1290
1341. Système de l'ordonnance pénale	1290
1342. Les procédures adoptées	1291

Section II. — *L'amende forfaitaire perçue, soit directement par l'agent verbalisateur, soit au moyen d'un timbre-amende.*

1343. I. La perception directe de l'amende par l'agent verbalisateur ..	1291
1343 bis. II. Le timbre-amende	1293

Section III. — *L'amende de composition.*

1344. Règles générales	1293
------------------------------	------

Section IV. — *La procédure du Code de Procédure Pénale.*

1345. Modes de saisine du tribunal de police	1295
1346. Modes de comparution devant le tribunal de police	1295

§ 3. — Ordonnance de clôture.	
1312. Règles générales	1253
1313. L'ordonnance de non-lieu	1253
1314. La réouverture de l'instruction pour charges nouvelles	1254
1315. Les ordonnances de renvoi	1256

CHAPITRE III

Le rôle de la chambre d'accusation

1316. Contenu de ce chapitre	1258
------------------------------------	------

Section I. — *L'évolution de la procédure devant la chambre d'accusation.*

1317. Aperçu général	1258
----------------------------	------

Section II. — *Les mises en accusation.*

1318. Aperçu général	1262
1319. Les décisions prises par la cour	1262

Section III. — *Appel des ordonnances du juge d'instruction.*

1320. Aperçu général	1263
----------------------------	------

§ 1. — *Evolution du régime de cet appel.*

1321. Le Code d'instruction criminelle et les différents textes qui l'ont suivi	1263
---	------

§ 2. — *Le régime actuel.*

1322. Personnes qui peuvent former appel	1264
1323. Ordonnances qui peuvent être attaquées	1264
1324. Délai d'appel	1268
1325. Notification des ordonnances	1268
1326. Forme de l'appel	1269
1327. Effets de l'appel	1269

Section IV. — *Evocation.*

1328. Règles générales	1272
------------------------------	------

Section V. — *Discipline de la police judiciaire.*

1329. Règles générales	1273
------------------------------	------

Section VI. — *Pouvoirs propres du président de la chambre d'accusation.*

1330.	1274
------------	------

CHAPITRE IV

Règles spéciales de poursuite et d'instruction de la Cour de Sûreté de l'Etat

1330 bis. Règles spéciales de poursuite	1276
1330 ter. Règles spéciales d'instruction	1276

1330 quater. Règles spéciales aux crimes et aux délits flagrants contre la sûreté de l'Etat en cas d'urgence	1281
--	------

LIVRE V

L'INSTRUCTION DÉFINITIVE ET LE JUGEMENT

1331. Division	1283
----------------------	------

CHAPITRE I

Les caractères généraux de l'instruction définitive

1332. Aperçu général	1284
----------------------------	------

Section I. — *Caractère de publicité.*

1333. Règles générales	1284
1334. Publicité de l'audience	1285
1335. Liberté du compte rendu des débats et des décisions judiciaires par la voie de la presse	1286

Section II. — *Caractère d'oralité.*

1336. Principe général et conséquences	1287
1337. Limites au principe	1287

Section III. — *Caractère de contradiction.*

1338. Principe général et conséquences	1288
1339. Exceptions au principe	1289

CHAPITRE II

La procédure en matière de policeSection I. — *Existence de divers systèmes de procédure.*

1340. Aperçu général	1290
1341. Système de l'ordonnance pénale	1290
1342. Les procédures adoptées	1291

Section II. — *L'amende forfaitaire perçue, soit directement par l'agent verbalisateur, soit au moyen d'un timbre-amende.*

1343. I. La perception directe de l'amende par l'agent verbalisateur ..	1291
1343 bis. II. Le timbre-amende	1293

Section III. — *L'amende de composition.*

1344. Règles générales	1293
------------------------------	------

Section IV. — *La procédure du Code de Procédure Pénale.*

1345. Modes de saisine du tribunal de police	1295
1346. Modes de comparution devant le tribunal de police	1295

1347. Mesures qui peuvent être exceptionnellement prises avant l'audience	1296
1348. L'instruction à l'audience	1296
1349. Le jugement	1296

CHAPITRE III

La procédure devant le tribunal correctionnel

1350. Modes de saisine du tribunal correctionnel	1298
1350 bis. I. Citation directe	1298
1351. II. Décision de renvoi	1299
1352. III. Procédure de flagrant délit	1299
1353. IV. Comparution volontaire	1300
1354. Le principe de la comparution en personne et ses exceptions	1301
1355. L'instruction à l'audience	1303
1356. Clôture des débats. Vérification de compétence	1305
1357. Supplément d'enquête	1306
1358. Le jugement	1306

CHAPITRE IV

La procédure devant la Cour d'assises

1359. Caractères	1309
1360. Division	1309

Section I. — La procédure avant l'audience.

1361. Signification de l'arrêt de renvoi	1309
1362. Transfert de l'accusé et du dossier	1310
1363. L'interrogatoire avant l'audience	1310
1364. Notification à l'accusé de la liste des témoins et des experts et de la liste du jury de session	1313
1365. Communication de la procédure à la défense	1315
1366. Instructions supplémentaires. Jonction et disjonction des procédures	1316

Section II. — L'ouverture de l'audience.

1367. Comparution de l'accusé	1317
1368. Entrée de la Cour	1317
1368 bis. Interrogatoire d'identité de l'accusé	1318

§ 1. — Constitution du jury de jugement.

1369. Tirage au sort du jury de jugement	1318
1370. Récusation des jurés	1320
1371. Désignation des jurés supplémentaires	1320
1372. Procès-verbal de la formation du jury de jugement	1321
1373. Excuses et dispenses des jurés. Jurés défaillants	1321

§ 2. — Installation et serment des jurés.

1374. Installation des jurés	1322
1375. Serment des jurés	1322

§ 3. — Dernières formalités avant les débats.

1376. Lecture de l'arrêt de renvoi	1323
1377. Avertissement au défenseur	1323
1378. Appel des témoins	1323

Section III. — Les débats

§ 1. — Rôle prépondérant du président de la Cour d'assises. Son pouvoir discrétionnaire.

1379. Aperçu général	1324
1380. I. Pouvoir de police de l'audience et pouvoir de direction des débats	1324
1381. II. Pouvoir discrétionnaire	1324

§ 2. — La Cour (*stricto sensu*).

1382. Règles générales	1327
------------------------------	------

§ 3. — Devoirs et droits des jurés.

1383. Règles générales	1328
------------------------------	------

§ 4. — Sursis ou renvoi de l'affaire.

1384. Règles générales	1329
------------------------------	------

§ 5. — Caractères généraux des débats.

1385. Continuité des débats	1330
1386. Publicité des débats	1330

§ 6. — Opérations diverses que comportent les débats.

1387. I. L'interrogatoire	1331
1388. II. L'enquête ou audition des témoins	1332
1389. III. Présentation des pièces à conviction	1334
1390. IV. Audition des experts	1335
1391. V. Audition des différentes parties	1335
1392. Assistance d'un interprète	1336

§ 7. — Clôture des débats.

1393. Règles générales	1337
------------------------------	------

Section IV. — Les questions.

1394. Position des questions	1337
------------------------------------	------

§ 1. — Questions devant être posées.

1395. Principe	1337
1396. I. Questions résultant de l'arrêt de renvoi	1338
1397. II. Questions résultant des débats	1338
1398. III. Questions touchant les excuses légales	1339

§ 2. — Manière de les libeller.

1399. I. Les questions doivent être posées en fait	1340
1400. II. Les questions doivent être posées sous une forme simple	1341
1401. III. Les questions doivent être posées sous une forme mi-analytique, mi-synthétique	1342

§ 3. — Leur contenu.

1402. I. Éléments constitutifs du fait principal. Circonstances aggravantes	1343
1403. II. Complicité	1343
1404. III. Tentative	1344
1405. IV. Question de volonté, d'intention	1344
1406. V. Désignation de l'auteur du fait, de la date, du lieu, des détails du crime, de la victime	1344

§ 4. — Lecture des questions et incidents possibles.

1407. Lecture des questions	1345
1408. Incidents possibles	1345

1409. Lecture de l'instruction aux jurés. Sortie de l'accusé. Réunion de la Cour et du jury.....	1345
1410. Interdiction d'user du dossier en cours de délibérations.....	1346
1411. La délibération sur la culpabilité.....	1347
1412. La délibération sur la peine.....	1349
1413. Constatation des formalités. — La feuille de questions.....	1350

Section VI. — *Le prononcé et les suites de l'arrêt.*

1414. Lecture publique du verdict et de l'arrêt.....	1351
1415. Suites immédiates de cette lecture.....	1352
1416. Le règlement par la Cour des intérêts civils.....	1352
1417. La minute de l'arrêt et le procès-verbal des débats.....	1353

Section VII. — *Le régime des nullités.*

1418. Règles générales.....	1354
-----------------------------	------

Section VIII. — *La procédure par contumace.*

1419. Notions générales.....	1355
1420. Domaine d'application.....	1355

§ 1. — *Description de la procédure.*

1421. L'ordonnance de contumace.....	1356
1422. Jugement de la contumace.....	1357

§ 2. — *Effets de la condamnation par contumace.*

1423. Séquestre des biens.....	1358
1424. Exécution des peines pécuniaires, des réparations civiles et des peines privatives de droits.....	1358
1425. Non-exécution des peines principales : corporelles, privatives ou restrictives de liberté.....	1359

§ 3. — *Purge de la contumace.*

1426. Règles générales.....	1360
-----------------------------	------

CHAPITRE V

Règles spéciales à la saisine et à la procédure de jugement de la Cour de sûreté de l'Etat

1426 bis. Saisine de la Cour de sûreté.....	1362
1426 ter. La procédure de jugement.....	1362

CHAPITRE VI

Les infractions d'audience

1427. Règles spéciales à ces infractions.....	1367
---	------

Les jugements répressifs

1428. Les diverses sortes de jugements répressifs.....	1369
1429. Conditions générales de validité et de forme des jugements.....	1370
1430. Rédaction des jugements.....	1372
1430 bis. Règlement des incidents contentieux d'exécution des jugements.....	1373
1431. Classification des jugements d'après leur objet.....	1374

Section I. — *Les jugements de condamnation.*

1432. Mentions de ces jugements.....	1374
1433. Dommages-intérêts et restitutions.....	1374

Section II. — *Les jugements d'acquiescement.*

1434. Dommages-intérêts et restitutions.....	1375
--	------

Section III. — *Les jugements d'absolution.*

1435. Cas d'absolution.....	1376
1436. Dommages-intérêts et restitutions.....	1376

LIVRE VI

LES SUITES DES JUGEMENTS RÉPRESSIFS

1437. Division.....	1377
---------------------	------

TITRE I

L'EXÉCUTION DES CONDAMNATIONS

1438. Règles générales.....	1378
-----------------------------	------

CHAPITRE I

L'imputation de la détention préventive

1439. Historique.....	1379
1440. Conditions pour que la détention préventive soit imputable.....	1379
1441. Peines soumises à l'imputation.....	1380
1442. Caractère facultatif ou obligatoire de l'imputation.....	1380

CHAPITRE II

La contrainte par corps

1443. Définition.....	1382
1444. Historique.....	1382

Section I. — *Le pourvoi de droit commun.*Sous-Section I. — *Conditions pour intenter le pourvoi de droit commun.*§ 1. — *Décisions pouvant faire l'objet d'un pourvoi.*

1488. Règles générales	1429
1489. Exceptions	1429
1490. Règles spéciales aux jugements avant dire droit	1430

§ 2. — *Causes d'ouverture de cassation.*

1491. Règles générales	1431
1492. Pourvoi d'appréciation des juges du fond	1435
1493. Les moyens de cassation	1435

§ 3. — *Personnes ayant qualité pour se pourvoir en cassation.*

1494. Règles générales	1437
1495. Application pratique de ces règles aux différentes parties	1437
1496. Théorie de la peine justifiée	1440

§ 4. — *Délais pour se pourvoir en cassation.*

1497. Les différents délais	1443
1498. Point de départ des délais	1444

§ 5. — *Formalités du pourvoi en cassation.*

1499. Formalités fondamentales	1445
1500. Formalités supplémentaires	1445

Sous-Section II. — *Effets du pourvoi.*

1501. Notion générale	1447
-----------------------------	------

§ 1. — *L'effet dévolutif.*

1502. Notions générales	1447
1503. Pouvoirs de la Cour de cassation	1447

§ 2. — *La procédure de cassation.*

1504. Règles générales	1448
------------------------------	------

§ 3. — *Les décisions de la Cour de cassation.*

1505. Les arrêtés de la Cour	1449
1506. Cassation totale ou partielle	1449
1507. Cassation avec renvoi	1450
1508. Pouvoirs de la juridiction de renvoi	1451
1509. Seconds pourvois	1453
1510. Cassation sans renvoi	1454

Section II. — *Les pourvois en cassation spéciaux.*

1511. Leur fondement	1455
1512. Division	1455

§ 1. — *Le pourvoi dans l'intérêt de la loi.*

1513. Règles générales	1456
------------------------------	------

§ 2. — *Le pourvoi sur l'ordre du garde des sceaux.*

1514. Règles générales	1456
------------------------------	------

CHAPITRE IV

Le pourvoi en révision

1515. Son fondement	1458
1516. Histoire	1458

Section I. — *Conditions d'exercice du pourvoi en révision.*

1517. Décisions pouvant faire l'objet d'un pourvoi en révision	1460
1518. Les cas de révision	1461
1519. Personnes pouvant former le recours en révision	1464
1520. Comment le pourvoi est introduit devant la Chambre criminelle	1464

Section II. — *Effets du pourvoi en révision.*§ 1. — *Effet suspensif.*

1521. Suspension obligatoire et suspension facultative	1465
--	------

§ 2. — *Effets dévolutifs.*

1522. La procédure de révision	1465
--------------------------------------	------

§ 3. — *L'annulation.*

1523. L'annulation avec renvoi	1466
1524. L'annulation sans renvoi	1466

Section III. — *Effets de la révision.*§ 1. — *Effet rétroactif de l'annulation de la condamnation.*

1525. Règles générales	1468
------------------------------	------

§ 2. — *Réparations allouées aux victimes d'erreurs judiciaires.*

1526. Mise en œuvre de ces réparations	1469
1527. Fondement juridique de la réparation pécuniaire	1469

Section IV. — *Révision des condamnations prononcées**pour outrages aux bonnes mœurs commis par la voie du livre.*

1528. Règles générales	1470
------------------------------	------

CHAPITRE V

Règles spéciales aux voies de recours contre les décisions de la Cour de sûreté de l'Etat

1528 bis	1471
----------------	------

TITRE III

L'AUTORITÉ DE LA CHOSE JUGÉE

1529. Le principe	1472
1530. Division	1472

Section I. — *Influence de la chose jugée au criminel sur le criminel.*

1531. Division	1473
----------------------	------

§ 1. — Décisions des juridictions d'instruction.	
1532. Division	1473
1533. Ordonnances et arrêts de non-lieu	1473
1534. Ordonnances et arrêts de renvoi	1474
§ 2. — Décisions des juridictions de jugement.	
1535. L'exception de chose jugée. I. Règles générales.	1475
1536. II. Caractères.	1476
1537. III. Conditions d'exercice	1476
1538. IV. Un fait objet d'une condamnation peut-il être repris sous une qualification nouvelle ?	1479
Section II. — <i>Influence de la chose jugée au criminel sur le civil.</i>	
1539. Division	1482
§ 1. — Décisions des juridictions d'instruction.	
1540. Absence d'autorité	1482
§ 2. — Décisions des juridictions de jugement.	
1541. Le principe de l'autorité de la chose jugée au criminel sur le civil.	1482
1542. Justification du principe	1484
1543. Inconvénients du principe	1484
1544. Portée du principe	1485
1545. Application pratique du principe devant les diverses juridictions.	1489
1546. I. La décision pénale est une condamnation	1489
1547. II. La décision pénale est un acquittement prononcé par un tribunal correctionnel ou un tribunal de police	1490
1548. Unité ou dualité des fautes	1491
1549. III. La décision pénale est un acquittement prononcé par la Cour d'assises	1492
1550. IV. La décision pénale est une absolution	1493
1551. Caractère absolu de l'autorité de la chose jugée au criminel sur le civil	1494
1552. Caractère d'intérêt privé de l'autorité de la chose jugée au criminel sur le civil	1494
1553. Autorité seulement relative qui s'attache aux condamnations civiles prononcées par les tribunaux répressifs	1495
Section III. — <i>L'influence de la chose jugée au civil sur le criminel.</i>	
1554. Absence d'autorité de la chose jugée au civil sur le criminel.	1495
Section IV. — <i>L'influence de la chose jugée au criminel sur la matière disciplinaire et l'influence de la chose jugée en matière disciplinaire sur le criminel.</i>	
1555. Règles générales	1496
Section V. — <i>L'influence de la chose jugée au criminel sur les décisions administratives</i>	
1555 bis. Règles générales	1497

TROISIÈME PARTIE

LE RÉGIME DES MINEURS

CHAPITRE I

La délinquance des mineurs, ses causes, ses remèdes

1556. Le problème social de la délinquance des mineurs	1501
1556 bis. Graphique n° 4 (évolution de la délinquance juvénile-mineurs jugés)	
1557. Causes de la délinquance des mineurs. — Importance du facteur héréditaire et du facteur social.	1502
1558. Lutte préventive.	1503
1559. Importance d'un traitement pénal judiciaire pour les mineurs. .	1511
1560. Principes directeurs d'un bon traitement pénal des mineurs. . .	1511

CHAPITRE II

L'évolution historique du traitement pénal des mineurs

Section I. — *Le système du Code pénal.*

1561. Aperçu général.	1513
----------------------------	------

Section II. — *Réformes fragmentaires effectuées au XIX^e siècle.*

1562. Aperçu général.	1513
1563. I. Réformes touchant à la compétence et à l'organisation des juridictions (lois du 25 juin 1824 et du 28 avril 1832).	1514
1564. II. Réformes touchant au régime pénitentiaire (loi du 15 août 1850)	1514
1565. III. Réformes touchant à la garde des mineurs (loi du 19 avril 1898)	1514
1566. IV. Réformes tendant au renforcement du régime éducatif (loi du 12 avril 1906).	1515

Section III. — *Réformes générales de la loi de 1912.*

1567. Aperçu général.	1516
----------------------------	------

Section IV. — *Réformes générales récentes.*

1568. Leurs buts.	1516
1569. La loi du 27 juillet 1942.	1517
1570. L'ordonnance du 2 février 1945.	1517
1571. Insuffisances de l'ordonnance de 1945.	1518
1572. La loi du 24 mai 1951.	1518
1573. L'ordonnance n° 58-1274 du 22 décembre 1958 et l'ordonnance n° 58-1300 du 23 décembre 1958.	1519
1574. Tendances réformatrices extrémistes. Réformes souhaitables. . .	1520

La responsabilité du mineur

1575. Suppression de la question de discernement et principe de la non-condamnation pénale des mineurs.....	1522
1576. L'âge de la majorité pénale.....	1523
1577. Comment s'apprécie l'âge du mineur.....	1523

CHAPITRE IV

Organisation des juridictions pour mineurs

Section I. — *Les juridictions d'instruction.*

1578. Atténuation de la distinction entre les juridictions d'instruction et de jugement.....	1525
1579. Le juge d'instruction et le juge des enfants.....	1525

Section II. — *Les juridictions de jugement.*

1580. Aperçu général.....	1526
1581. Le juge des enfants.....	1526
1582. Le tribunal pour enfants.....	1527
1583. La Cour d'assises des mineurs.....	1528

Section III. — *Les juridictions d'appel.*

1584. Les différentes juridictions.....	1529
---	------

Section IV. — *Le ministère public.*

1585. Notions générales.....	1530
------------------------------	------

CHAPITRE V

Règle de compétence

Section I. — *Compétence d'attribution et compétence personnelle.*

1586. Règles générales.....	1531
1587. Règles spéciales pour les contraventions de police.....	1532

Section II. — *Compétence territoriale.*

1588. Règles générales.....	1532
-----------------------------	------

Section III. — *Non-compétence des juridictions d'exception.*

1589. Règle générale.....	1533
---------------------------	------

Section IV. — *Compétence à l'égard de l'action civile.*

1590. Règles générales.....	1534
-----------------------------	------

Règles de procédure

1591. Aperçu général.....	1535
---------------------------	------

Section I. — *La procédure en matière de crimes, de délits et de contraventions de cinquième classe.*Sous-Section I. — *La poursuite.*

1592. Personnes qui peuvent exercer la poursuite.....	1535
1593. Modes de saisine autorisés par la loi. Cas où l'instruction préparatoire est obligatoire.....	1537

Sous-Section II. — *L'instruction préparatoire.*§ 1. — *Règles communes au juge d'instruction et au juge des enfants.*

1594. Directives générales.....	1538
1595. Mesures à prendre à l'égard du mineur.....	1538

§ 2. — *Règles particulières au juge d'instruction et règles particulières au juge des enfants.*

1596. Les différentes règles.....	1539
-----------------------------------	------

§ 3. — *La garde du mineur pendant l'instruction.*

1597. Règles générales.....	1541
-----------------------------	------

Sous-Section III. — *L'instruction définitive et le jugement.*

1598. Le juge des enfants.....	1543
1599. Le tribunal pour enfants.....	1544
1600. La Cour d'assises des mineurs.....	1545
1601. Possibilité de surseoir donnée aux juges des enfants et au tribunal pour enfants.....	1546

Section II. — *La procédure en matière de contraventions.*

1602. Règles générales.....	1547
-----------------------------	------

Section III. — *Les voies de recours.*§ 1. — *Les voies de recours contre les ordonnances d'instruction rendues par le juge d'instruction et le juge des enfants.*

1603. Règles générales.....	1547
-----------------------------	------

§ 2. — *Les voies de recours contre les jugements sur le fond.*

1604. L'opposition.....	1548
1605. L'appel.....	1548
1606. Le pourvoi en cassation.....	1549
1607. Le pourvoi en révision.....	1549
1608. Règles générales concernant le représentant légal du mineur.....	1549

§ 3. — *Droits de la partie civile.*

1609. Règles générales.....	1549
-----------------------------	------

**Mesures qui peuvent être ordonnées sur le fond
à l'égard des mineurs de dix-huit ans**

Section I. — <i>Le tribunal de police.</i>	
1610. Les mesures qu'il peut ordonner.....	1551
Section II. — <i>Le juge des enfants.</i>	
1611. Les mesures qu'il peut ordonner.....	1551
Section III. — <i>Le tribunal pour enfants et la Cour d'assises des mineurs.</i>	
1612. Division.....	1552
Sous-Section I. — <i>Mineurs de 13 ans.</i>	
1613. Les mesures qui peuvent être ordonnées.....	1552
Sous-Section II. — <i>Mineurs de 13 à 18 ans.</i>	
1614. Mesures éducatives et mesures répressives.....	1559
§ 1. — <i>Mesures éducatives.</i>	
1615. Les différentes mesures.....	1553
1616. Nature juridique de la décision ordonnant les mesures éducatives.....	1554
§ 2. — <i>Mesures répressives.</i>	
1617. Règles générales.....	1555
Sous-Section III. — <i>Dispositions générales concernant les mesures répressives.</i>	
1618. L'excuse de minorité.....	1555
1619. Circonstances atténuantes.....	1556
1620. Tableau des peines criminelles encourues par les mineurs.....	1556
1621. Régime pénitentiaire.....	1557
1622. Sursis simple et sursis avec mise à l'épreuve.....	1557
1623. Contrainte par corps.....	1558

CHAPITRE VIII

L'exécution des jugements

Section I. — <i>L'exécution provisoire.</i>	
1624. Règles générales.....	1559
Section II. — <i>Les personnes civilement responsables.</i>	
1625. Règle générale.....	1559
Section III. — <i>Le casier judiciaire.</i>	
1626. Règles générales.....	1560

1627. Règles générales.....	1561
-----------------------------	------

Section V. — *Modification de la mesure prise.*

1628. Aperçu général.....	1561
---------------------------	------

CHAPITRE IX

La liberté surveillée

1629. Aperçu général.....	1565
---------------------------	------

Section I. — *Cas dans lesquels elle peut être ordonnée.*

1630. Les différents cas.....	1565
-------------------------------	------

Section II. — *Les délégués à la surveillance.*

1631. Aperçu général.....	1567
1632. Recrutement des délégués.....	1567
1633. Désignation des délégués.....	1568
1634. Rémunération de délégués.....	1568
1635. Difficulté de recrutement.....	1568
1636. Le service des délégués à la liberté surveillée.....	1568

Section III. — *Régime de la liberté surveillée.*

1637. Règles générales.....	1569
1638. La mission des délégués.....	1569

Section IV. — *Les incidents à la liberté surveillée.*

1639. Les incidents à la liberté surveillée et les autorités qui les soulèvent.....	1570
1640. Le régime de ces incidents.....	1570

Section V. — *Critiques faites à l'emploi de la liberté surveillée.*

1641. Aperçu général.....	1571
---------------------------	------

CHAPITRE X

Les établissements pour mineurs

1642. Importance de leur bonne organisation.....	1572
1643. L'œuvre de l'ordonnance de 1945.....	1572
1644. Les textes régissant actuellement les établissements pour mineurs.....	1573

Section I. — *Les centres d'observation et les centres d'accueil.*

1645. Aperçu général.....	1574
1646. Organisation des centres d'observation.....	1575
1647. L'observation des mineurs.....	1577
1648. Nouveaux moyens d'observation.....	1577

Section II. — *Les diverses institutions d'éducation pour mineurs.*

1649. Aperçu général.....	1578
Sous-Section I. — <i>Les institutions publiques (internats).</i>	
1650. Principes qui les régissent.....	1579
§ 1. — Institutions existant actuellement.	
1651. Énumération et aperçu général.....	1581
1652. Le centre d'études de Vaucresson.....	1582
§ 2. — Le personnel.	
1653. Aperçu général.....	1583
§ 3. — Le régime des établissements.	
1654. Répartition des mineurs entre les établissements.....	1584
1655. Sélection des mineurs.....	1585
1656. L'éducation des mineurs.....	1585
1657. Le pécu.....	1586
1658. Les visites.....	1587
1659. Les récompenses et punitions.....	1587
1660. La sortie d'internat.....	1587
1661. Les « services de suite ».....	1589

Sous-Section II. — *Les institutions privées.*

1662. Aperçu général.....	1590
1663. Régime de ces institutions.....	1590

Sous-Section III. — *Les associations d'action éducative.*

1664. Aperçu général.....	1591
---------------------------	------

QUATRIÈME PARTIE

DU DOMAINE DES LOIS PÉNALES DANS LE TEMPS
ET DANS L'ESPACE

1665. Division.....	1594
---------------------	------

TITRE I

L'APPLICATION DES LOIS PÉNALES DANS LE TEMPS

CHAPITRE UNIQUÈ

La non-rétroactivité des lois pénales

1666. Le principe de la non-rétroactivité des lois pénales.....	1595
1667. Justification du principe.....	1595
1668. Prétendu caractère constitutionnel de la règle de l'article 4 du Code pénal.....	1596
1669. Critique du principe de la non-rétroactivité des lois pénales.....	1598
1670. Rétroactivité des mesures de sûreté.....	1599
1671. Domaine d'application de l'article 4 du Code pénal. Division.....	1600

Section I. — *Les lois pénales de fond.*

1672. Notions générales.....	1600
§ 1. — Difficultés d'application.	
1673. I. Chevauchement d'infraction.....	1601
1674. II. Chevauchement de récidive.....	1601
1675. III. Infractions d'habitude.....	1602
1676. IV. Lois de validation.....	1602
§ 2. — Exceptions.	
1677. I. Lois interprétatives.....	1603
1678. II. Lois qui modifient les effets d'une condamnation pénale.....	1604
1679. III. Lois instituant des mesures de sûreté.....	1604
1680. IV. Rétroactivité des lois pénales plus douces. A. Le principe.	1605
1681. B. Les difficultés d'application du principe.....	1606
Section II. — <i>Les lois de forme.</i>	
1682. Principe général. — Rétroactivité des lois de forme.....	1613
1683. Exceptions au principe.....	1615
Section III. — <i>Lois relatives à la prescription.</i>	
1684. Aperçu général.....	1618

TITRE II

L'APPLICATION DES LOIS PÉNALES DANS L'ESPACE
(LE DROIT PÉNAL INTERNATIONAL)

1685. Le Droit pénal international et ses trois branches : Droit pénal international <i>stricto sensu</i> (Droit pénal international privé) ; Droit international pénal ; Droit pénal interétatique.....	1620
1686. L'actualité et l'importance des trois branches du droit pénal international.....	1622
1687. Les problèmes principaux posés par les trois branches du droit pénal international.....	1623
1688. L'évolution des idées directrices pour résoudre ces problèmes.....	1624

CHAPITRE I

Le régime de la compétence législative
et judiciaire dans ses rapports avec l'étranger

1689. Interdépendance de la compétence législative et de la compétence judiciaire.....	1626
1690. Les systèmes possibles.....	1626
1691. Prédominance du système de la territorialité des lois pénales.....	1628
1692. Justification du système de la territorialité des lois pénales.....	1628

Section I. — *Le principe de la territorialité des lois pénales dans la législation française.*

1693. Les textes.....	1629
1694. Sens des termes : « territoire » et « habitier ».....	1629
1695. Division.....	1630

1696. Le problème jusqu'à la mise en vigueur du Code de procédure pénale	1630
1697. Le problème depuis la mise en vigueur du Code de procédure pénale (art. 693)	1633

Section III. — *Les exceptions par extension.*

1698. Division	1635
----------------------	------

Sous-Section I. — *Les exceptions d'ordre général.*

1699. Les textes	1635
------------------------	------

§ 1. — Compétence à l'égard de certains crimes ou délits commis par un Français à l'étranger.

1700. Notion générale	1635
1701. Justification de cette compétence	1635
1702. Conditions d'exercice de cette compétence	1636
1703. I. Conditions communes aux crimes et aux délits	1636
1704. II. Conditions spéciales aux délits	1637
1705. Facilités édictées récemment pour la poursuite de certaines infractions	1639

§ 2. — Compétence à l'égard de certains crimes ou délits commis par des étrangers à l'étranger.

1706. Domaine d'application et exercice de cette compétence	1639
---	------

§ 3. — Compétence à l'égard des actes de complicité.

1707. Les règles de la jurisprudence et les règles du Code de procédure pénale	1640
--	------

§ 4. — Règlement de la compétence *Ratione loci* entre les juridictions françaises.

1708. Notions générales	1641
-------------------------------	------

Sous-Section II. — *Les exceptions d'ordre spécial.*

1709. Aperçu général	1641
----------------------------	------

1710. I. Infractions de certaines natures commises sur le territoire de divers Etats limitrophes	1641
--	------

1711. II. Infractions commises en pays de capitulations	1642
---	------

1712. III. Infractions commises en pays d'occupation	1642
--	------

1713. IV. Infractions visées par des accords permanents entre Etats militairement liés	1643
--	------

1714. V. Infractions commises à bord d'un navire battant pavillon français	1645
--	------

1715. VI. Infractions commises à bord d'un aéronef	1645
--	------

1716. VII. Infractions commises dans les pays ennemis, ou occupés ou contrôlés par l'ennemi lors de la dernière guerre	1646
--	------

1717. VIII. Infractions régies par le système dit de la compétence universelle	1647
--	------

Section IV. — *Les exceptions par restriction.*

1718. Division	1648
----------------------	------

§ 1. — Exception d'ordre général.

1719. Exception résultant de la chose jugée à l'étranger	1648
--	------

§ 2. — Exceptions d'ordre spécial.

1720. Immunité des agents diplomatiques	1649
1721. Immunité des fonctionnaires de l'U.N.E.S.C.O. et de l'Euratom	1651
1722. Infractions visées par la Convention de l'O.T.A.N.	1651
1723. Navires étrangers se trouvant dans les eaux territoriales françaises	1652
1724. Membres d'une armée d'occupation étrangère	1652

CHAPITRE II

La procédure pénale internationale

Section I. — *La collaboration policière et la collaboration judiciaire internationales.*

1725. La collaboration policière internationale	1653
1726. La collaboration policière au sein de l'O.T.A.N.	1655
1727. La collaboration judiciaire internationale	1655
1728. L'internationalisation du casier judiciaire	1656

Section II. — *L'extradition.*

1729. Définition	1657
1730. Utilité	1657
1731. Historique	1657
1732. La loi française du 10 mars 1927 et son champ d'application	1658
1733. Conclusion éventuelle d'un traité universel d'extradition	1658
1734. Cas où la procédure d'extradition est écartée ou remplacée par des succédanés	1659

Sous-Section I. — *Conditions de fond de l'extradition.*

1735. Aperçu général	1660
1736. I. Un Etat ne livre pas ses justiciables	1660
1737. II. Un Etat ne livre pas ses nationaux	1660
1738. III. L'extradition n'est pas admise pour les infractions politiques	1662
1739. IV. L'extradition n'est pas admise pour les infractions militaires	1665
1740. V. Un Etat ne livre pas les esclaves fugitifs	1665
1740 bis. VI. L'extradition n'est accordée que si les personnes réclamées ont fait l'objet de poursuites ou d'une condamnation pour une infraction prévue par la loi de 1927	1665
1740 ter. VII. L'extradition n'est admise que si l'infraction a été commise dans des conditions de lieu et de sujet à peu près identiques aux conditions imposées par la loi française pour que la répression en soit possible en France	1666
1741. VIII. L'extradition n'est admise qu'à raison de faits considérés comme crimes ou délits, à la fois par la loi de l'Etat requérant et par celle de l'Etat requis	1666
1742. IX. L'extradition n'est admise que pour les infractions qui présentent une certaine gravité	1666
1743. X. L'extradition n'est accordée que pour les condamnations prononcées conformément aux principes de notre droit public	1667
1744. XI. L'extradition ne fonctionne pas lorsque l'action publique est éteinte ou la peine prescrite	1667
1745. XII. Règles spéciales en cas de tentative, complicité, concours d'infractions, récidive	1667

§ 1. — Une réalisation temporaire : le procès de Nuremberg.	
1793. Sources du procès de Nuremberg	1705
1794. Le procès de Nuremberg et les principes du droit pénal international	1706
1795. Les suites du procès de Nuremberg	1707
§ 2. — Vers une réalisation permanente dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies.	
1796. Du procès de Nuremberg à l'Organisation des Nations Unies....	1708
1797. L'Organisation des Nations Unies et la codification des principes du droit pénal international.....	1708
1798. L'Organisation des Nations Unies et l'Institution d'une juridiction pénale internationale	1709
1799. Le Congrès de Londres (1950) et la session de l'Institut de droit international (Sienne 1952).....	1710
1800. Les projets récents de l'Organisation des Nations Unies et l'état actuel du problème	1710
1801. Scepticisme et encouragements actuels.....	1711
